

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Herménégilde

M

S

no de résolution
ou annotation

Province de Québec

Municipalité de Saint-Herménégilde

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de Saint-Herménégilde, tenue au Centre communautaire de Saint-Herménégilde, au 816, rue Principale, le 17 août 2020, à 19h00, présidé par monsieur le Maire, Gérard Duteau, à laquelle assistaient les conseillers :

M. Sébastien Desgagnés
Mme Sylvie Fauteux

M. Steve Lanciaux
M. Robin Cotnoir
Mme Jeanne Dubois

Et le secrétaire-trésorier Marc-Antoine Lefebvre.

Monsieur le conseiller Réal Crête est absent.

2020-08-17-01: ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Robin Cotnoir et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Appel d'offres – Réfection du chemin Saint-Jacques
3. Période de questions
4. Levée

Adopté.

2020-08-17-02: APPEL D'OFFRES – REFECTION DU CHEMIN SAINT-JACQUES

Il est proposé par monsieur le conseiller Steve Lanciaux et résolu à l'unanimité :

QUE la municipalité de Saint-Herménégilde donne mandat au directeur général de procéder à un appel d'offres public pour la réfection du chemin Saint-Jacques tel que décrit dans les documents d'août 2020 ;

QUE les soumissions seront reçues au bureau municipal jusqu'à 11h00 le 8 septembre 2020 pour être ouvertes publiquement à 11h05 ;

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions qui auront été reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le soumissionnaire. Il se réserve le droit d'accorder le contrat en totalité ou en partie s'il le juge à propos.

Adopté.

2020-08-17-03: PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2020-08-17-04: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la conseillère Jeanne Dubois propose la levée de l'assemblée à 19h07.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Herménégilde**

M _____

S

no de résolution
ou annotation

Secrétaire-trésorier

Maire

Je, Gérard Duteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.